



Motion N° : 1140

Mise en place d'une structure socio-éducative^(ter), de la parole aux actes

La présente motion donne suite à :

- notre question écrite N° 2585 du 11 septembre 2013 et à la réponse du Gouvernement du 11 novembre 2013;
- notre interpellation N° 845 du 9 septembre 2015, ainsi qu'aux réponses données par la ministre en charge de l'éducation lors du plénum du 28 octobre 2015.

Sans entrer dans les détails, le sujet porte sur la prise en charge provisoire d'élèves perturbateurs, en décalage avec le système éducatif ou en conflit avec leurs enseignants ou d'autres élèves. Le but étant de pouvoir sortir momentanément l'élève de sa classe.

Une prise en charge par un réseau de professionnels spécialisés permettrait un recadrage et, à moyen terme, une réintégration de l'élève dans sa classe. Cela permettrait également à ses camarades de classe de retrouver une certaine sérénité lors des leçons.

Depuis 2009, plusieurs études et démarches ont été entreprises et les rapports y relatifs établis, notamment :

- Rapport du 17 novembre 2009 du groupe de travail «sanctions disciplinaires».
- Rapport du 20 septembre 2011 sur l'expérimentation d'une prestation d'un travailleur social dans les écoles de Delémont.
- Rapport Classe-relais du 29 septembre 2011 et annexes.

Ceci aurait dû déboucher, en août 2014, sur la mise en place d'une structure appelée classe-relais, comme affirmé dans la réponse à la question écrite susmentionnée.

Hélas, à ce jour, nous constatons que, malgré la budgétisation d'une partie des frais nécessaires à son fonctionnement, rien de concret n'a été entrepris; pire, l'abandon du projet a même été évoqué.

L'ouverture d'une telle structure répondrait aux attentes des directions et commissions d'écoles des cercles scolaires du secondaire.

Dès lors, nous demandons au Gouvernement de mettre en place la structure dite «Classe relais» et d'adapter l'ordonnance scolaire en ce sens en s'inspirant des diverses études et des rapports mentionnés et de l'expérience acquise par les autres cantons ayant une structure similaire.

Delémont, le 24 février 2016

Au nom du groupe PLR
Stéphane Brosy

